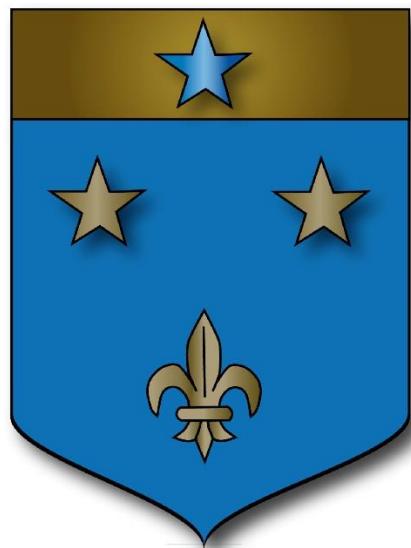


Dossier D'information Communal sur les Risques Majeurs

COMMUNE DE HINGES (62)



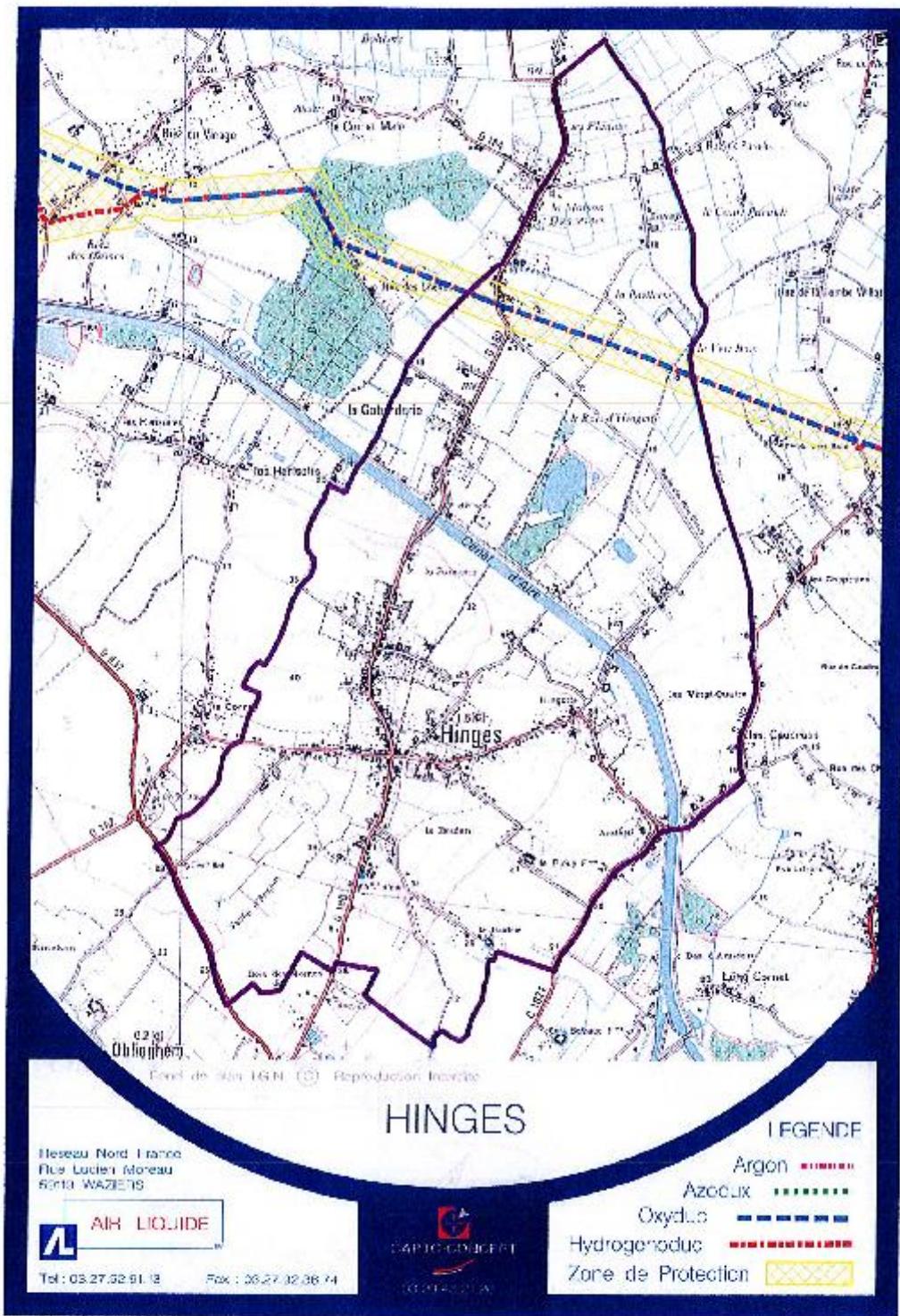
Sommaire

<i>I.</i> <i>Qu'est-ce qu'un risque « majeur »</i>	7
<i>II.</i> <i>Identification des risques sur la commune</i>	8
A. Liste des aléas susceptibles de se produire sur la commune	8
<i>III.</i> <i>Le risque inondation</i>	9
A. Définition du Risque et Historique des Evènements	9
B. Les mesures prises par la commune	9
C. Les consignes de sécurité	9
D. Cartographie du Risque	10
E. Où s'informer sur le risque ?	10
<i>IV.</i> <i>Le Risque Sismique</i>	11
A. Définition du Risque et Historique des Evènements	11
B. Les mesures prises par la commune	11
C. Les consignes de sécurité	11
D. Cartographie du Risque	13
E. Où s'informer sur le risque sismique ?	13
<i>V.</i> <i>Le Risque météorologique</i>	14
A. Définition du Risque et Historique des Evènements	14
B. Les mesures prises par la commune	14
C. Les consignes de sécurité	14
D. Cartographie du Risque	15
E. Où s'informer sur le risque ?	15
<i>VI.</i> <i>Le Risque Industriel</i>	16
A. Définition du Risque et Historique des Evènements	16
B. Les mesures prises par la commune	16
C. Les consignes de sécurité	16
D. Cartographie du Risque	17
E. Où s'informer sur le risque ?	17

VII. Le Risque Transport de Matières Dangereuses	18
A. Définition du Risque et Historique des Evènements	18
1. Le risque de transport de matières dangereuses	18
2. Risque liés aux canalisations de transports	18
B. Les mesures prises par la commune	18
C. Les consignes de sécurité	19



D. Cartographie du Risque



20	
E. Où s'informer sur le risque ?	21
VIII. Le Risque Engins de Guerre	22
A. Définition du Risque et Historique des Evènements	22
B. Les mesures prises par la commune	22
C. Les consignes de sécurité	22
D. Cartographie du Risque	23
E. Où s'informer sur le risque ?	23
IX. Le Risque Attentats	24
A. Définition du Risque et Historique des Evènements	24
B. Les mesures prises par la commune	24
C. Les consignes de sécurité	24
D. Cartographie du Risque	24
E. Où s'informer sur le risque ?	24
X. Pour en savoir plus	27

Mise à jour du DICRIM



I. QU'EST-CE QU'UN RISQUE « MAJEUR »

Un événement potentiellement dangereux **ALÉA** n'est un **RISQUE MAJEUR** que s'il s'applique à une zone où des **ENJEUX** humains, économiques ou environnementaux sont en présence. Ainsi :

$$\text{ALEA} + \text{ENJEU} = \text{RISQUE}$$

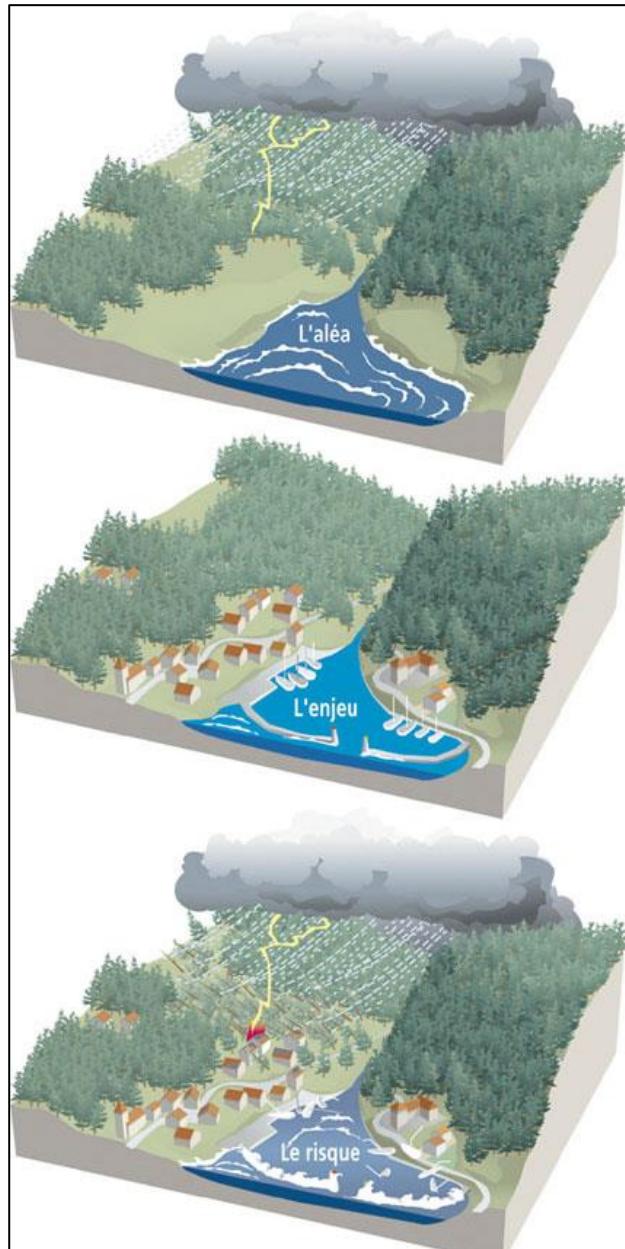
➤ La prévention commence par l'information...

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) est un document de sensibilisation mis à disposition par l'État, dans lequel le Préfet arrête la liste des communes concernées par les risques naturels et technologiques majeurs du département.

Le Maire se charge ensuite de mettre en œuvre une politique d'information préventive dans sa commune.

Elle comprend notamment l'établissement du présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Vous pouvez consulter l'ensemble de ces documents directement en Mairie.



➤ ... puis vient l'organisation :

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un plan d'urgence qui a pour but d'anticiper, de préparer et de planifier les actions à mener lors de la survenue d'une crise majeure sur la commune.

Ce document est obligatoire dans les communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques naturel (PPR) approuvé ou d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI).

La commune est aussi pourvue de son PCS.

II. IDENTIFICATION DES RISQUES SUR LA COMMUNE

A. LISTE DES ALEAS SUSCEPTIBLES DE SE PRODUIRE SUR LA COMMUNE

Ensemble des Aléas :

- Inondation
- Séisme : Zone de sismicité : 2
- Météorologique (Sécheresse, Canicule, Foudre)
- Risque Industriel
- Transport de marchandises dangereuses
- Risque Engins de Guerre
- Attentats

Aléas Naturels :

- Inondation
- Séisme : Zone de sismicité : 2
- Météorologique (Sécheresse, Canicule, Foudre)
-
-

Aléas technologiques :

- Risque industriel
- Transport de marchandises dangereuses
- Risque Engins de Guerre

Autres Aléas :

- Attentats

III. LE RISQUE INONDATION

A. DEFINITION DU RISQUE ET HISTORIQUE DES EVENEMENTS

Une inondation est une submersion à des hauteurs variables, rapide ou lente, d'une zone pouvant être habitée, habituellement hors d'eau, par débordement naturel d'un cours d'eau ou par une coulée d'eau chargée en sédiments (coulée de boue). De plus, la présence de siphons le long du canal présente un risque supplémentaire d'inondation. En effet, lorsque que ces siphons sont obstrués, le risque inondation au droit de ces ouvrages est accentué.

La commune de Hinges a connu plusieurs inondations, à savoir :

A compléter

B. LES MESURES PRISES PAR LA COMMUNE

A compléter

C. LES CONSIGNES DE SECURITE

Les bons réflexes à avoir lors des crues permettent de se mettre en sécurité face au risque. Des mesures complémentaires peuvent également être mises en place directement sur votre bâti afin de le rendre moins sensible et ainsi réduire les dommages liés aux inondations. En voici quelques exemples :

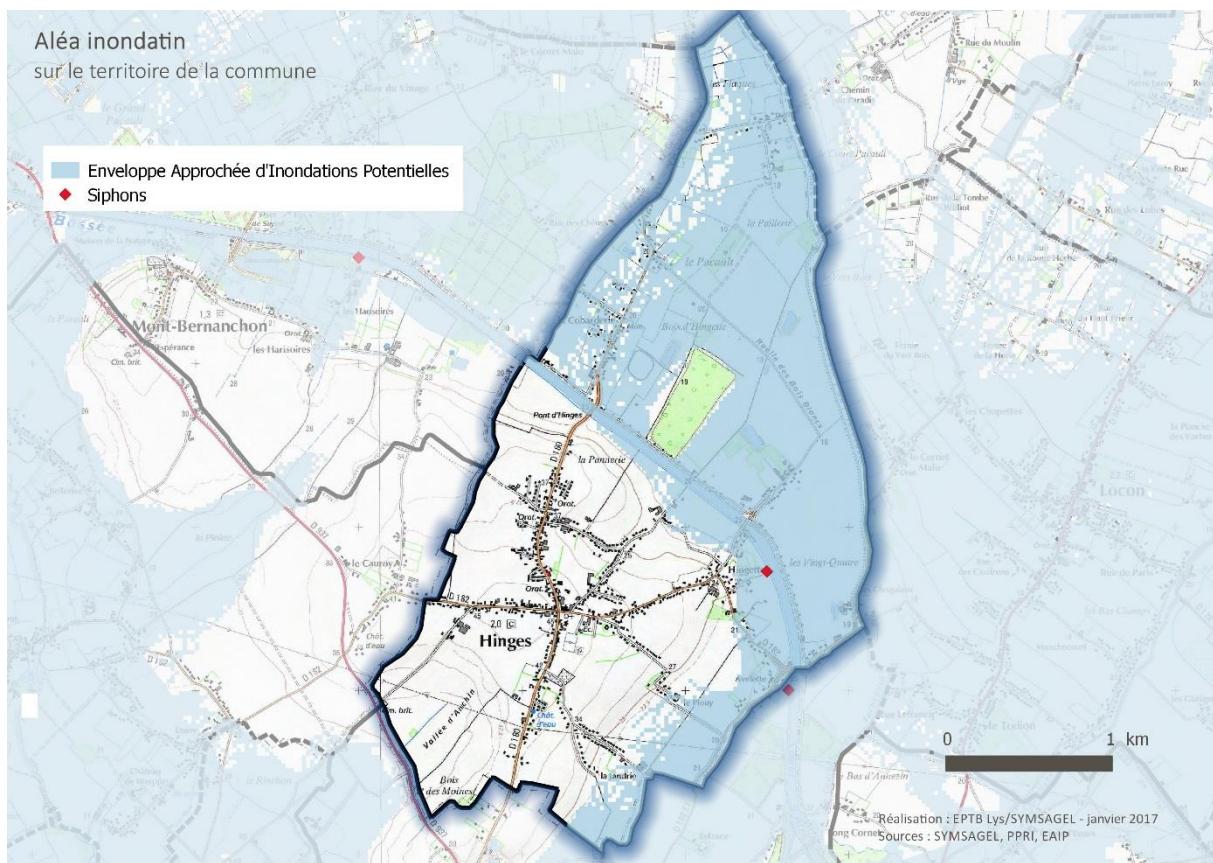
- création de batardeaux (plaques de bois/métal étanches à l'eau) à positionner sur les ouvertures (portes, fenêtres, aérations,...) ;
- rehausse des prises, tableau électrique ;
- réfections des murs, sols, enduits, cloisons ; à l'aide de matériaux moins sensibles à l'eau,...

➤ Les bons réflexes

			
Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre	Coupez le gaz et l'électricité	Fermez tous les ouvertures (portes, fenêtres et aérations)	Montez à pied dans les étages

	
N'allez pas chercher vos enfants à l'école	Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours

D. CARTOGRAPHIE DU RISQUE



E. OU S'INFORMER SUR LE RISQUE ?

- Auprès de la mairie
- Préfecture (coordonnées en fin de document)
- Vous pouvez trouver plus d'informations sur le site internet suivant :
 - www.sage-lys.net

IV. LE RISQUE SISMIQUE

A. DEFINITION DU RISQUE ET HISTORIQUE DES EVENEMENTS

Un risque sismique ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. Il provient de la fracturation des roches en profondeur. Celle-ci est due à l'accumulation d'une grande énergie qui se libère, créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint.

On distingue les séismes :

- D'origine tectonique, les plus dévastateurs (limites des plaques tectoniques, glissement entre deux milieux rocheux) ;
- D'origine volcanique : accumulation de magma dans les chambre magmatique d'un volcan ;
- D'origine humaine (remplissage de retenues de barrages, exploitation des sous-sols, explosion dans les carrières,...).

Les dégâts observés en surface sont les suivants : dégradation ou ruine des bâtiments, décalages de la surface du sol de part et d'autre des failles, provocation de phénomènes annexes, tels que des glissements de terrains, de blocs de pierre, raz de marée, tsunami,...)

Ils sont fonction de l'amplitude, la fréquence et la durée des vibrations du séisme.

Les séismes sont principalement caractérisés par deux grandeurs :

- La magnitude mesure, à partir des enregistrements des ondes sismiques, l'énergie libérée par une source sismique. C'est une valeur calculée, caractéristique de la « puissance » d'un séisme. Elle est repérée sur une échelle dite de « Richter ». Les séismes de magnitude supérieure à 9 sont très rares (Los Angeles janvier 1984 9,6 ; au total 6 depuis 1900).
- L'intensité est définie en un lieu par rapport aux effets produits par le séisme, qu'ils soient observés ou ressentis par l'homme (réveil, chute d'objets, fissures, ...) ou qu'ils aient causé des dégâts plus ou moins importants aux constructions. Elle est repérée actuellement sur une échelle dite « EMS98 » qui comporte 12 degrés noté de I à XII

B. LES MESURES PRISES PAR LA COMMUNE

Aucune mesure particulière n'est mise en place par la commune concernant ce risque.

C. LES CONSIGNES DE SECURITE

➤ AVANT

- Connaître les consignes
- « Repérez » les points de coupure du gaz, de l'eau et de l'électricité
- Fixez les appareils et les meubles lourds

- Préparez un plan de regroupement familial

➤ PENDANT

- Dès la première secousse : baissez-vous, protégez-vous la tête et surtout restez où vous êtes ! Restez où vous vous trouvez :
 - ✓ A l'intérieur : mettez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse, dans l'encadrement d'une porte ou sous des meubles solides. Eloignez-vous des fenêtres. Si vous êtes au lit, attendez en vous protégeant la tête avec un oreiller. Les objets situés au-dessus de vous peuvent tomber. De plus, les éclats de verre cassé sur le sol blessent souvent les personnes qui ont cherché à évacuer ou à sortir du lit pour se glisser dessous.
 - ✓ A l'extérieur : ne restez pas sous des fils électriques ou ce qui peut s'effondrer (pont, corniches, toitures...)
 - ✓ En voiture : arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses. Evitez les ponts ou les rampes qui pourraient avoir été endommagés par le séisme.
 - ✓ Si vous êtes dans un MAGASIN OU TOUT ENDROIT PUBLIC, ne vous précipitez pas vers les sorties. Eloignez-vous des étagères contenant les objets qui pourraient tomber.
 - ✓ Si vous êtes dans la CUISINE, éloignez-vous du réfrigérateur, du fourneau, et des placards suspendus.
 - ✓ Si vous êtes dans un STADE ou THEATRE, restez dans vos sièges et protégez votre tête avec vos bras. N'essayez pas de partir avant l'arrêt des secousses. Partez alors dans le calme, de façon ordonnée.
- Ouvrez les portes, vous éviterez ainsi leur blocage
- Protégez-vous la tête avec les bras
- N'allumez pas de flamme

➤ APRES

- Après la première secousse, méfiez-vous des répliques : Il peut y avoir d'autres secousses.
- Ne prenez pas les ascenseurs pour quitter un immeuble
- Vérifiez l'eau, l'électricité. En cas de fuite, ouvrez les fenêtres et les portes, sauvez-vous et prévenez les autorités

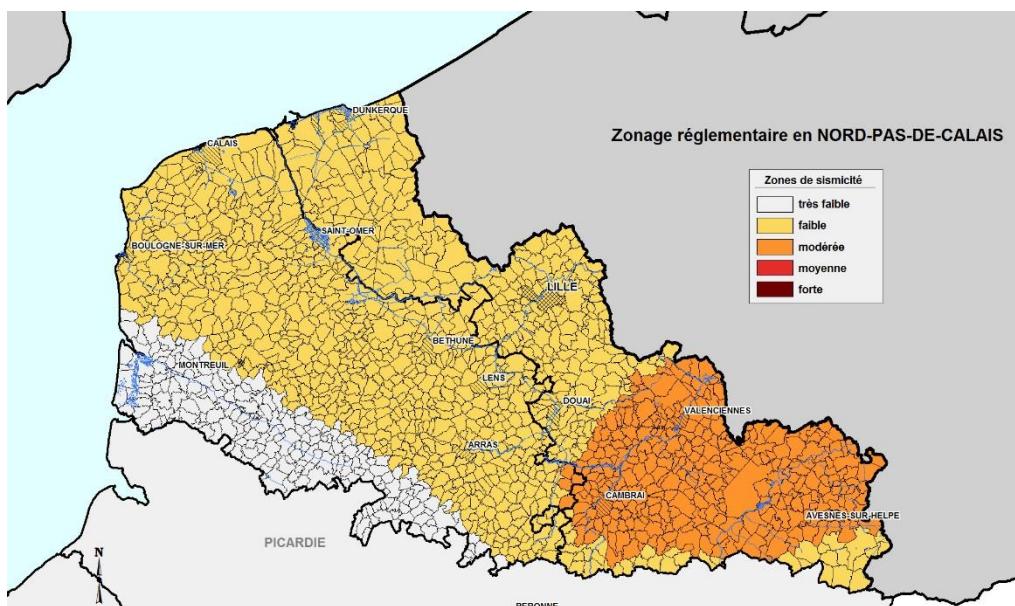
➤ Les bons réflexes

			
Coupez le gaz et l'électricité	Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre	Abritez vous sous un meuble solide et éloignez vous des fenêtres	Ne vous approchez d'aucun câble électrique



Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours	N'entrez pas dans un bâtiment endommagé	N'allez pas chercher vos enfants à l'école

D. CARTOGRAPHIE DU RISQUE



E. OU S'INFORMER SUR LE RISQUE SISMIQUE ?

- Auprès de la mairie
- Préfecture (coordonnées en fin de document)
- Vous pouvez trouver plus d'informations sur le site internet suivant :
 - www.planseisme.fr
 - www.sisfrance.net
 - www.franceseisme.fr

V. LE RISQUE METEOROLOGIQUE

A. DEFINITION DU RISQUE ET HISTORIQUE DES EVENEMENTS

Le risque météorologique est dû à un phénomène climatique dont les facteurs atteignent des intensités extrêmes. Son importance et son ampleur peuvent avoir des conséquences importantes sur les plans humain, économique et environnemental. Il s'agit des risques suivant :

- vent violent ;
- grand froid ;
- orages ;
- sécheresse
- canicule ;
- neige, verglas.

Sur la commune d'Hinges, plusieurs de ces phénomènes ont pu être répertoriés

- canicule en 2003 ;
- tempête en 1999.
- A compléter

B. LES MESURES PRISES PAR LA COMMUNE

Pour le risque canicule :

- liste des personnes vulnérables en mairie, mise à jour chaque année ;
- détachement d'un agent qui visite régulièrement les personnes vulnérables et âgées dans le cadre de la lutte contre l'isolement.

Pour le risque foudre

- paratonnerre à l'église avec contrôle périodique.

C. LES CONSIGNES DE SECURITE

Pour le risque canicule :

- rappel des consignes reprises sur la fiche en cas de canicule ou fortes chaleurs : « adoptez les bons réflexes » distribuée chaque année dans toutes les boîtes aux lettres ;
- message sur le site internet de la commune et les réseaux sociaux ;
- affichage en mairie.



➤ **Les bons réflexes**



Ecoutez la radio pour connaître Mettez vous à l'abri
les consignes à suivre

Fermez tous les ouvertures
(portes, fenêtres et aérations)



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours

Ne vous approchez d aucun câble électrique

D. CARTOGRAPHIE DU RISQUE

L'ensemble du territoire de la commune est concerné par ce risque.

E. OU S'INFORMER SUR LE RISQUE ?

- Auprès de la mairie
- Préfecture (coordonnées en fin de document)
- Vous pouvez trouver plus d'informations sur le site internet suivant :
 - www.meteo.fr
 - <http://risques-majeurs.info/risques/risques-meteorologiques>

VI. LE RISQUE INDUSTRIEL

A. DEFINITION DU RISQUE ET HISTORIQUE DES EVENEMENTS

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement. La commune est située dans les périmètres des établissements suivants :

- CRODA Chocques SA qui produit des dérivés d'oxyde d'éthylène et d'oxyde de propylène. Les risques associés sont des risques d'explosion, d'incendie et de toxicités ;
- Roquette à Lestrem qui transforme des matières premières végétales en produits utilisable dans les secteurs alimentaires et industriels.
- SI Group situé à Béthune qui fabrique des produits en plastiques.

B. LES MESURES PRISES PAR LA COMMUNE

Les établissements mettent en place des dispositifs de sécurité interne.

C. LES CONSIGNES DE SECURITE

➤ Les bons réflexes

		
Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre	Mettez vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche	Fermez tous les ouvertures (portes, fenêtres et aérations)

		
N'allez pas chercher vos enfants à l'école	Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours	Ni flamme, Ni cigarette
<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas aller sur les lieux de l'accident 		<i>Vous iriez au-devant du danger</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Vous laver en cas d'irritation et si possible, vous changer 		<i>Si vous pensez avoir été touché par un produit toxique</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour sortir 		  <i>30 secondes</i>
<p style="color: red;">Gardez votre calme, les services de secours sont prêts à intervenir</p>		

D. CARTOGRAPHIE DU RISQUE

La carte suivante présente la localisation du site industriel

E. OU S'INFORMER SUR LE RISQUE ?

- Auprès de la mairie
- Préfecture (coordonnées en fin de document)
- Auprès du S3PI

VII. LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

A. DEFINITION DU RISQUE ET HISTORIQUE DES EVENEMENTS

1. Le risque de transport de matières dangereuses

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations. Le transport de matières dangereuses ne concerne pas que des produits hautement toxiques, explosifs ou polluants. Tous les produits dont nous avons régulièrement besoin, comme les carburants, le gaz ou les engrains, peuvent, en cas d'événement, présenter des risques pour la population ou l'environnement. L'ensemble de la commune est concernée par ce risque mais plus particulièrement les routes D180 et D182.

2. Risque liés aux canalisations de transports

Le territoire français est couvert par plus de 2,5 millions de kilomètres de réseaux souterrains, aériens et subaquatiques de transport et de distribution. Il s'agit aussi bien de canalisations véhiculant du gaz naturel, des hydrocarbures, des produits chimiques, de l'eau potable ou des eaux usées, que de câbles électriques et de télécommunication.

La principale cause de perte de confinement d'une canalisation de transport est l'endommagement externe, en général lors de travaux effectués à proximité de l'ouvrage. Plus de la moitié des fuites, et la quasi-totalité des ruptures complètes sont dues à cette cause. Les autres causes sont la corrosion externe ou interne, les défauts de matière ou de soudage, les fuites sur joints ou brides, les réactions chimiques, etc.

En cas d'accident, les produits qui s'échappent de la canalisation peuvent développer, selon leurs caractéristiques, un nuage inflammable, explosif ou毒ique. Pour les produits liquides, ils peuvent en outre entraîner une pollution du milieu environnant.

La commune d'Hinges est traversée par une canalisation de gaz.

B. LES MESURES PRISES PAR LA COMMUNE

La commune a mis en place plusieurs dispositifs pour limiter le risque lié au transport de matières dangereuses :

- limitation de vitesse ;
- installation de radars pédagogiques ;

C. LES CONSIGNES DE SECURITE

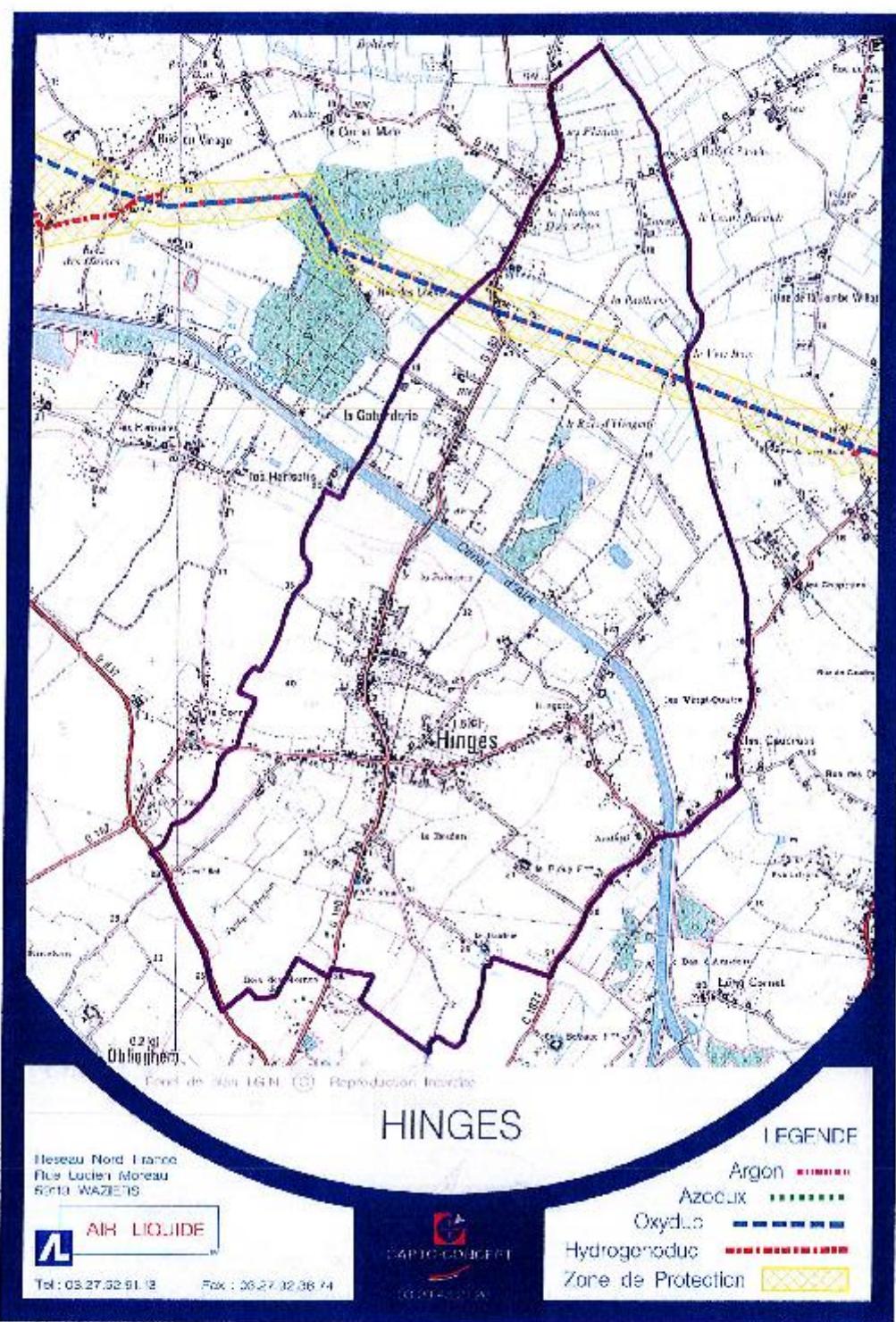
➤ Les bons réflexes

		
Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre	Mettez vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche	Fermez tous les ouvertures (portes, fenêtres et aérations)
		
N'allez pas chercher vos enfants à l'école	Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours	Ni flamme, Ni cigarette



DICRIM de la commune de Hinges

D. CARTOGRAPHIE DU RISQUE





DICRIM de la commune de Hinges

E. OU S'INFORMER SUR LE RISQUE ?

- Auprès de la mairie
- Préfecture (coordonnées en fin de document)

VIII. LE RISQUE ENGINS DE GUERRE

A. DEFINITION DU RISQUE ET HISTORIQUE DES EVENEMENTS

On entend par risque « Engins de Guerre », le risque d'explosion et/ou d'intoxication lié à la manutention d'une ancienne munition de guerre (bombes, obus, mine, grenade, etc...) après découverte, ou lié à un choc lors de travaux de terrassement par exemple. Les obus datant des deux guerres.

B. LES MESURES PRISES PAR LA COMMUNE

Aucune mesure particulière n'est prise par la commune. Il est demandé aux habitants d'appeler la gendarmerie en présence d'engins de guerre.

C. LES CONSIGNES DE SECURITE

Toute personne découvrant des explosifs doit éviter de les toucher ou de les déplacer et immédiatement prévenir la mairie qui se mettra en rapport avec le Service de Déminage qui se rendra sur place afin de retirer le ou les objets dangereux. Il est nécessaire de baliser la zone

➤ Les bons réflexes

			
Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre	Mettez vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche	Fermez tous les ouvertures (portes, fenêtres et aérations)	Appelez la mairie ou les secours
			



DICRIM de la commune de Hinges

N'allez pas chercher vos enfants à l'école	Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours	Ni flamme, Ni cigarette
--	---	-------------------------

D. CARTOGRAPHIE DU RISQUE

L'ensemble de la commune est concerné par ce risque.

E. OU S'INFORMER SUR LE RISQUE ?

- Auprès de la mairie

IX. LE RISQUE ATTENTATS

A. DEFINITION DU RISQUE ET HISTORIQUE DES EVENEMENTS

Un attentat est une action destinée à nuire aux biens ou à la vie d'autrui.

B. LES MESURES PRISES PAR LA COMMUNE

Plusieurs actions ont été entreprises par la commune, à savoir :

- école : interdiction de stationnement devant l'école ;
- école : mise en place du PPMS attentats (plan particulier de mise en sûreté) ;
- fêtes locales : mise en place des consignes de sécurité demandées par la préfecture ;
- école : Exercices réguliers annuels (anti-intrusion : prise de fuite ou se cacher).

C. LES CONSIGNES DE SECURITE

Voir page suivante

D. CARTOGRAPHIE DU RISQUE

L'ensemble du territoire de la commune est concerné par ce risque.

E. OU S'INFORMER SUR LE RISQUE ?

- Auprès de la mairie
- Préfecture (coordonnées en fin de document)
- Vous pouvez trouver plus d'informations sur le site internet suivant :
 - www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste



RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER ➤ si c'est impossible ➤ **2/ SE CACHER**

1/ S'ÉCHAPPER (If it's possible):

- Si possible, échappez-vous et rejoignez les autres personnes à l'écart.
- Ne vous exposez pas.
- Alertez les personnes autour de vous et démontez les réseaux de planification pour éviter les embûches.

2/ SE CACHER (If it's not possible):

- Entrez dans un bâtiment et barricadez-vous.
- Echappez à l'unité et cachez-vous derrière des obstacles.
- Blaignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol.
- Si non, abattez-vous derrière un obstacle solide (mur, pilier...).
- Dans tous les cas, coupez la sonnerie et le vibrer de votre téléphone.

3/ ALERTER
ET OBEIR AUX FORCES DE L'ORDRE

17 ou 112

Dès que vous êtes en sécurité,appelez à 17 ou le 112.

Ne courrez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque.

POLICE
GENDARMERIE NATIONALE

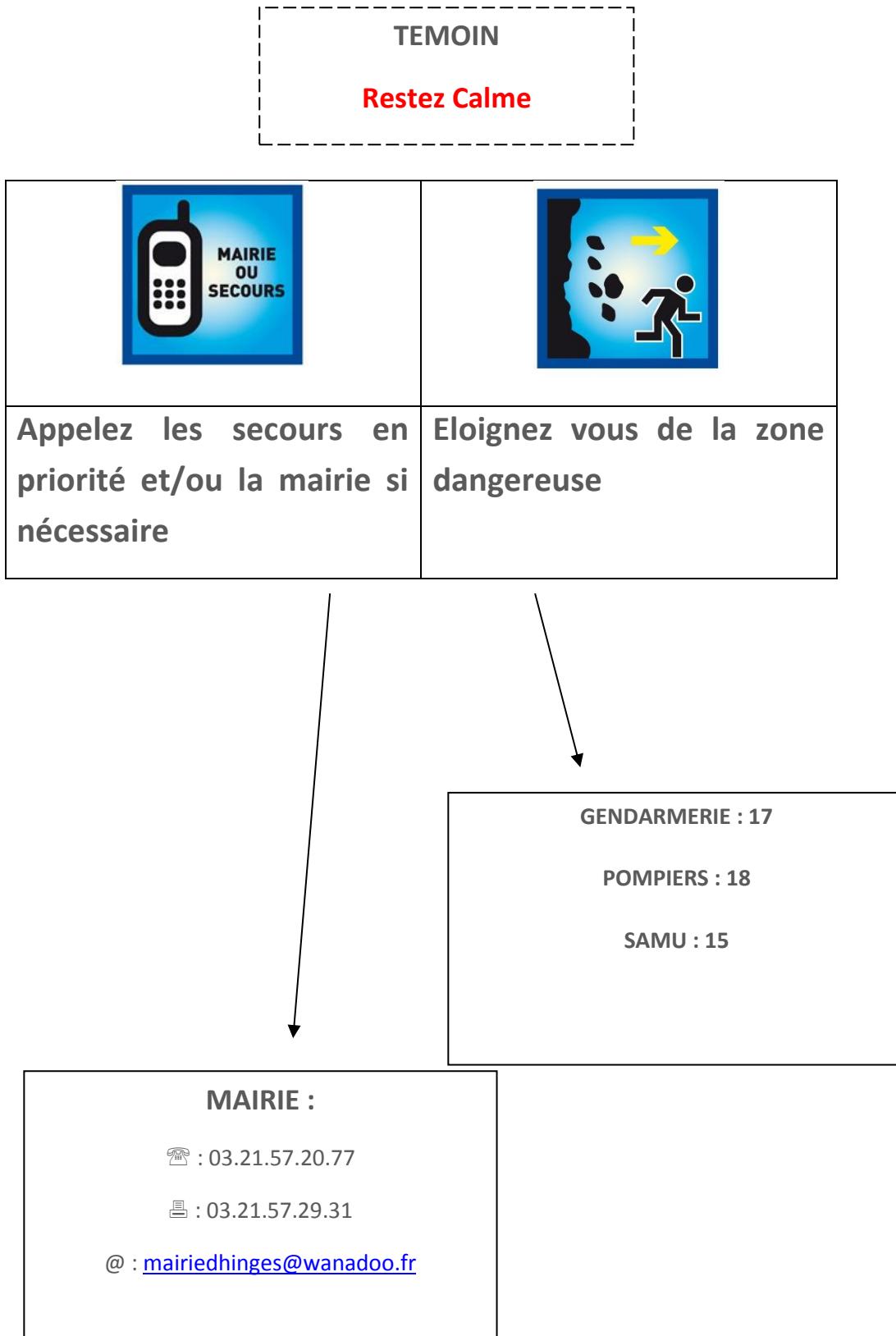
Couchez les mains devant le visage.

VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beaupré et @gouvernementfr



SCHEMA DE TRANSMISSION DE L'ALERTE



X. POUR EN SAVOIR PLUS

Pour en savoir plus sur les mesures réalisées sur la commune, contactez la mairie.

Pour en savoir plus sur les consignes de sécurité et les actions réalisées sur la commune lors d'un évènement, consultez le PCS correspondant.

Radios officielles

France Bleu Nord • Lille • 87.8 MHz

France Inter Lille • 103.7MHz

Informations

Sapeurs-pompiers : 18 ou 112 • SAMU : 15 ou 112

Police ou Gendarmerie : 17 • Météo France : 32 50

Sourd et mal entendant 114

Mairie de Hinges : 03.21.57.20.77

Sites Internet

EPTB-LYS (SYMSAGEL) : www.sage-lys.net

Portail national de la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Ministère de l'Énergie, du Développement durable et de l'Énergie :

www.developpement-durable.gouv.fr (onglet prévention des risques)

Informations crues : www.vigicrues.gouv.fr

Météo France : www.meteo.fr

Programme National de Prévention du Risque Sismique : www.planseisme.fr

Bureau de Recherches Géologiques et Minières : www.argiles.fr ; www.sisfrance.net

Bureau Central Sismologique Français : www.franceseisme.fr

Service public de la diffusion du Droit (accès aux textes réglementaires) : www.legifrance.gouv.fr



DICRIM de la commune de Hinges

Cartes



Hinges

